



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°388 DU 18 AU 24 SEPTEMBRE 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 2 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé, 2 victimes de VBG, 1 personne torturée et 4 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 mineur arrêté arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure et des poli-

ciers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires ont été également relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i>	3
<i>I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>II. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	3
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	3
<i>II.1.1. DES PERSONNES TORTUREES</i>	3
<i>II.1.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	3
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	4
<i>II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	4
<i>III. DES FAITS SECURITAIRES</i>	4
<i>VI. CONCLUSION</i>	4

SIGLES ET ABREVIATIONS

AT	: <i>Agent de Transmission</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 2 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé, 2 victimes de VBG, 1 personne torturée et 4 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 mineur arrêté arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure et des po-

liciers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires ont été également relevées dans ce bulletin.

I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza

En date du 21 septembre 2023, sur la colline Musave, zone, commune et province Kayanza, un corps sans vie d'Emile Ndayisenga alias Mayilo, âgé de 34 ans, musicien, célibataire, vivant seul, a

été retrouvé dans sa maison allongé au sol avec sa bible. Selon des sources sur place, le corps de la victime n'avait aucune trace. Le commissaire provincial de Kayanza, Pascal Nshimirimana a indiqué que des enquêtes ont commencé pour connaître la cause de la mort d'Emile.

II. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES PERSONNES TORTUREES

Un militaire torturé en commune Giharo, province Rutana

En date du 20 septembre 2023, vers 19 heures, au marché de Giharo, au chef-lieu de la commune Giharo, province Rutana, Ndagijimana alias Mazuru, militaire en congé, a été tabassé, blessé à l'aide des ceinturons au niveau de la tête et a été renversé par terre par des policiers en patrouille dirigés par Al-

phonse Ndenzako alias Savyinyo, AT du commissaire communal de police. Selon des sources sur place, ce militaire intervenait en faveur d'un conducteur de taxi-moto quand ces policiers tentaient de lui prendre par force sa moto. Ces policiers ont par après conduit ce militaire au cachot du poste de police Giharo où il a passé deux jours avant d'être relâché.

II.1.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 septembre 2023 indique que dans la nuit du 17 septembre 2023, sur la colline Kinyinya II, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, C.I., âgée de 12 ans, a été violée par son père, Elie Igirukwishaka dans sa maison. Selon des sources sur place, celui-ci s'est rendu dans la chambre où dormait l'enfant quand il l'a violée. Selon les mêmes sources, sa mère qui dormait s'est réveillée et a secouru l'enfant qui pleurait. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Gatumba tandis que l'enfant a été conduit au Centre Seruka de Bujumbura Mairie pour une prise en charge médicale.

Une fillette violée en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 20 septembre 2023, vers 14 heures, sur la colline Nyagisozi, commune Kiganda, province Muramvya, G.A., âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} année à l'ECOFO Nyagisozi, a été violée dans une brousse par Nisubire Jérémie, âgé de 36 ans, commerçant de bière de banane. Selon des sources sur place, la victime venait d'une source d'eau pour puiser de l'eau quand elle a été violée. Des passants qui ont entendu des cris de la fillette ont alerté des habitants du coin. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de police de Kiganda avant d'être transféré en date du 22 septembre 2023 à la prison de Muramvya.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Quatre personnes dont un mineur arrêtées en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 18 septembre 2023, sur la colline Buyumpu, commune Kabarore, province Kayanza, Hakizimana alias Nkurunziza, âgé de 16 ans, Léon Misigaro, âgé de 23 ans, Anastase Kaburundi, âgé

de 19 ans et Anatole Nkeshimana, âgé de 21 ans, ont été arrêtés par la police en train de vendre des pommes de terre sur la frontière Rwanda-Burundi. Selon des sources sur place, ils étaient en train de vendre des pommes de terre avec des Rwandais. Ils ont été conduits au cachot du commissariat de Kayanza.

III. DES FAITS SECURITAIRES

Trois enfants blessés par une explosion de grenade en commune et province Ngozi

En date du 23 septembre 2023, vers 10 heures, sur la colline Mubuga, commune et province Ngozi, trois enfants d'une même famille ont été blessés suite à une explosion d'une grenade quand ils la manipulaient à leur domicile. Selon des sources sur place, ces enfants ont été conduits à l'hôpital de référence de Ngozi pour des soins médicaux par leur père, Dominique, membre du parti CNDD-FDD, enseignant. Selon les mêmes sources, Dominique a été arrêté le même jour et conduit au cachot de la PJ Ngozi par la police pour des raisons d'enquête.

Une trentaine de maisons détruites par des pluies diluviennes en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 septembre 2023 indique qu'en date du 12 septembre 2023, dans la zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, une trentaine de maisons ont été détruites par des pluies diluviennes. Selon des sources sur place, les avenues de la 10^{ème} et 11^{ème}, ont été les plus touchées. Des biens comme des vivres, du matériel de couchage et du matériel scolaire des élèves qui se trouvaient dans des maisons ont été abimés. Les victimes demandent de l'aide en matériel scolaire et des tôles pour couvrir leurs maisons dont les toitures ont été détruites.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.